



## **Une convention pour lutter contre le pillage du patrimoine archéologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Protéger notre patrimoine archéologique, bien culturel fragile et non renouvelable, représente un enjeu majeur pour la France.

Le pillage du patrimoine archéologique porte, en effet, atteinte à la conservation de la mémoire collective, mais également au développement de la recherche.

Dans la poursuite des actions déjà entreprises par les services de l'État, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône et Marc Lévêque, général commandant la gendarmerie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent de signer, à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), une convention cadre ce jeudi 22 octobre 2020.

Cette convention vise à mettre en place un réseau de référents dans chaque compagnie de gendarmerie de notre région et à accompagner ce dispositif d'un plan de formation.

Entre 2015 et 2019, 55 perquisitions ont été réalisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus de 25 000 objets ont été saisis. La valeur de ces biens est évaluée à plus de 2 500 000 euros.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

